

COMMUNE D'INDEVILLERS

Conseil Municipal du 16 janvier 2013 Synthèse et Informations

Absents excusés : Mrs Jean Bobillier ; Thomas Choulet ; Bertrand Lab

Le Conseil Municipal observe un temps de recueillement en hommage à Monsieur Pierre Choulet, ancien maire, décédé. Associant les décès récents qui ont touché la commune.

Aucune délibération n'est à prendre.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Le Conseil Municipal discute des réalisations qui seraient possibles et pertinentes en 2013.

Les premiers chiffres du budget final 2012 indiquent qu'une économie de l'ordre de 15 % a été réalisée par rapport au budget prévisionnel (budget communal).

Cependant, confirmation pour le budget forêt : les recettes 2012 des ventes de bois sont en diminution de 50 % par rapport aux recettes 2011.

Les réalisations 2013 tiendront compte de ces réalités.

⋈ ⋈ ⋈ **INFORMATIONS** ⋈ ⋈ ⋈

➤ **Ordures Ménagères : Démarrage de la Mise en place d'une « Redevance incitative » :**

La mise en œuvre, la collecte des Ordures Ménagères et des autres déchets sont assurés par la communauté de Communes de Saint Hyppolite qui en possède « la compétence ».

Décision a été prise par la Communauté de Communes d'inciter à la diminution du volume des Ordures Ménagères en instaurant une « redevance incitative ». Le principe est qu'une part fixe payée comprend un nombre de ramassage et, qu'ensuite les ramassages supplémentaires sont facturés.

Le coût final de la redevance dépend de la quantité des ordures enlevées (nombre de ramassage). Par ailleurs, la collecte des Ordures Ménagères se fait maintenant avec des bacs adaptés à une levée par les camions de ramassage spécialisés. Ceci afin d'éviter au personnel de porter les sacs. Il n'y a pas de changement pour le tri des déchets tels que cartons, boîtes boissons, bouteilles, verres. Les dépôts se font toujours dans les conteneurs situés au « Point R ».

Il convient donc de sortir les bacs lorsqu'ils sont remplis puisque c'est le nombre de ramassage de chaque bac qui est pris en compte pour la facturation. Un nombre de ramassage est donc compris dans la part fixe de la redevance à payer. Au-delà chaque levée est payante. Des précisions sur le nombre de ramassage inclus dans la part fixe et sur le coût des levées supplémentaires vous seront communiquées lorsque les décisions auront été prises à la Communauté de Communes.

Pendant l'année 2013, les factures parviendront aux usagers mais le paiement reste sur les bases des années passées.

La distribution des bacs pour la mise en place de la redevance incitative est terminée. Quelques points particuliers sont encore à traiter.

Plusieurs cas :

- « bacs » pour résidences principale et secondaire qui sont situées sur le passage du camion. Ces bacs sont à déposer au bord de la route (circuit du camion) pour ramassage.
- « bacs avec serrure » pour les usagers qui ne sont pas sur le passage du camion. Ces bacs sont ramassés au point de regroupement (« Point R ») lorsque l'étiquette rouge n'est pas accrochée sur le bac (Etiquette indiquant : « *Merci de ne pas collecter ce bac* »). Autrement dit, pour être ramassés, cette étiquette rouge doit être accrochée après le bac. Les bacs peuvent rester au « Point R » ou bien être stockés aux domiciles des usagers qui les apporteront pour être ramassés selon les règles ci-dessus.



- « sacs prépayés » pour les propriétaires des résidences secondaires peu présents à Indevillers. Ces sacs seront à disposition des usagers concernés à la mairie. Les sacs remplis seront déposés dans un gros bac de 750 l., à serrure, situé au « Point R » et exclusivement réservé à cet usage. Un courrier concernant l'utilisation de ces sacs et des gros bacs à serrure sera adressé aux usagers par la Communauté de Communes de Saint-Hippolyte.

En cas de réclamations concernant le nouveau système mis en place, contacter :

1. Mme Fanchon MAINPIN, à la Communauté de Communes de Saint-Hippolyte au 03.81.96.53.75
2. Le numéro vert de chez VEOLIA qui est toujours actif : Tel : 0 800 00 49 35 (appel gratuit depuis un poste fixe). Une personne répondra à toutes vos interrogations concernant la livraison des bacs ou la collecte en elle-même.

➤ **Déchets « Encombrants »**

Un dernier ramassage doit être assuré ce printemps.
Le ramassage des encombrants ne sera ensuite plus assuré.

Nous avons pris contact avec les responsables de la Communauté de Communes de Maïche afin de donner la possibilité aux habitants des communes de la Communauté de Communes de Saint Hippolyte situées sur le Plateau de Maïche d'aller déposer les déchets non ménagers à la déchetterie à Maïche.

Les échanges sont avancés et permettent de communiquer quelques informations :

- La mise en œuvre de nouvelles modalités sont en cours pour Maïche.
- Nous aurons la possibilité d'aller à la déchetterie de Maïche courant 2013.
- Une carte magnétique sera donnée à chaque usager qui permettra de comptabiliser les passages à la déchetterie.
- Un nombre de passage sera permis et un volume maximum sera fixé par passage (1 m3).
- La nature des déchets pourra également être prise en compte.

Des précisions vous seront communiquées lorsque les décisions auront été validées entre les Communautés de Communes de Saint Hippolyte et de Maïche.

➤ **Autorisations de Sortie de Territoire pour les mineurs :**

A compter du 1^{er} janvier 2013, les autorisations de sortie du territoire individuelles et collectives pour les mineurs français sont supprimées ainsi que les laissez-passer préfectoraux. Ainsi, le mineur français pourra franchir les frontières sans AST mais muni de sa seule carte nationale d'identité en cours de validité dans l'ensemble de l'Union Européenne ainsi qu'en Islande, Norvège, Suisse, au Lichtenstein, à Monaco, en Andorre, à Saint-martin et au Saint-Siège ou de son seul passeport en cours de validité.

➤ **Rallye « Neige et Glace » le lundi 04 février 2013 :**

Ce rallye automobile concerne les voitures anciennes (d'avant guerre jusque 1990).
Le parcours l'amènera à emprunter le territoire de la commune depuis Courtefontaine en direction de Montnoiron pour reprendre la direction de Chauvilliers (par la Place de la Vierge).
Le passage est prévu le lundi 4 février de 11h à 13h.
Les véhicules, au nombre de 100, circuleront normalement dans le flot de la circulation avec un écart minimum d'une minute entre chacun d'eux.

➤ **Rappel : Réunion des habitants vendredi 25 janvier :**

La réunion d'information annuelle des habitants aura lieu

vendredi 25 janvier 2013 à 20h15. Salle des fêtes

Vous êtes cordialement invités à ce moment de convivialité précédé d'informations et de réponses aux questions sur les sujets nous concernant.